Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20261110-LPDC_26_11_82-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DES PORTES DU COGLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le six novembre à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date deux novembre avec affichage à la porte de la Mairie,* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Aymar de Gouvion Saint Cyr, Maire des Portes du Coglais.

Nombre de membres
1. En exercice : 23
2. Présents : 22
3. Votants : 23

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	P	JOUDET Stéphanie	P
SALIOT Véronique	P	BOIROUX Céline	P
HARDY Gildas	P	BOUTEILLER Anthony	P
LEMONNIER Tiphaine	P	DUSSAUX Sophie	P
GOUDAL Patrice	P	DENOUAL Cindy	P
MONTEMBAULT Mélanie	P	PERRODIN Laura	P
VALLÉE Pascal	P	PIROTAIS Jean-Pierre	P
LECÈNE Yoann	P	MARIE Murielle	P
BRARD Hervé	P	CELLIER CHENOIR Lydie	P
JUILLARD Patrick	P	PIERRE Stéphane	P
LEBON Catherine	P	LE BAIL Gwénaëlle	P
BOURGEON Stéphane	R		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
BOURGEON Stéphane	GOUDAL Patrice	Ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme DUSSAUX Sophie a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20261110-LPDC_26_11_82-DE

Délibération n° 26.11.82

Subvention communale au CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au budget général de la commune, il était prévu une subvention de 5 000 € pour le CCAS à l'article 657363,

Considérant les dépenses et les recettes réalisés, à ce jour, sur le budget CCAS 2026, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 4 000 € suffira pour clôturer l'exercice du CCAS ;

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser au CCAS de LES PORTES DU COGLAIS, au titre de l'exercice 2026, une subvention de 4 000 €.**

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,



Aymar de GOUVION SAINT CYR